

2016.177
nomenclature : 2.1.3

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 novembre 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	3
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 novembre 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 novembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD - Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - M. Jérôme TEXIER-BLOT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU DE CHATEAUBERNARD 2016.177

La commune de Châteaubernard a prescrit le 12 mai 2015, une procédure de révision allégée n°1 du PLU sur son territoire, en vue de réduire la zone naturelle longeant le cimetière du Breuil permettant l'extension de la zone 1AU sur laquelle l'aménagement du lotissement des Chênes (Breuil) est en cours.

Considérant que le Conseil de Communauté a arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU de Châteaubernard dans sa séance du 21 septembre 2016, et que, conformément aux articles L.123-13, L.153.33 et R.153-11 du code de l'Urbanisme, en tant que commune intéressée par cette révision, l'avis de Cognac est sollicité,

Considérant que la Commission d'Aménagement du Territoire réunie le 3 novembre 2016 a émis un avis favorable, cette révision n'ayant pas d'incidence sur le territoire de la commune de Cognac,

AR PREFECTURE

016-211601026-20161122-CM_2016_177-DE
Regu le 02/12/2016

2016.177
nomenclature : 2.1.3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Châteaubernard.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS